



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

CONVOCATION EN DATE DU 8 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N° 10/05/2025

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de votants : 24

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, RISBOURG Dominique, SION Michel STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, GUIOT Christelle, ARROMAN Alexandra, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, Mme ABDELOUHAED Frédérique donne pouvoir à M. ABDELOUHAED Olivier, Mme DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : MM. TRIoux Annick, DRELON André, PLAYE Maryse

Membres absents : MM. GALAND Mélanie, PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme MARCUZZI Jeannette

OBJET : Cimetière communal – Tarif des concessions de terrains, de caves-urnes et de cases de columbarium

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celles des articles L2223-13 et suivants relatifs aux concessions funéraires et L2331-2 alinéa 4 relatif au produit de leur vente ;

Considérant que la commune dispose au sein du cimetière d'emplacements de terrains, de cases de columbarium et de caveaux cinéraires pouvant faire l'objet d'une concession ;

Vu la délibération du 10 décembre 2024 fixant les tarifs des concessions de terrains, des concessions de « caves urnes » et des cases de columbarium ;

Considérant qu'il convient de revoir les tarifs précités pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

FIXE comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs des concessions dans le cimetière communal :

- EMBLEMENTS DE TERRAINS

Terrain de 1,15m x 2,41m :

15 ans : 76,50 €

30 ans : 183,50 €

50 ans : 428,50 €

Terrain de 1,65m x 2,41m :

15 ans : 107,00 €

30 ans : 265,00 €

50 ans : 632,00 €

- CASES DE COLUMBARIUM N°1

30 ans : 800,00 €

- CASES DE COLUMBARIUM N°2

30 ans : 1.071,00 €

50 ans : 1.336,00 €

- CAVES-URNES

30 ans : 602,00 €

50 ans : 970,00 €

RAPPELLE que la délivrance de toute concession est subordonnée à l'acceptation du règlement adopté par délibération du Conseil Municipal du 4 décembre 2012.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à Mme. STIEVENARD Karine), GUIOT Christelle, ARROMAN Alexandra, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ABDELOUHAED Frédérique (pouvoir remis à M. ABDELOUHAED Olivier), DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette), ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Bruno SALIGOT



La Secrétaire de séance,

Jeannette Marcuzzi

Jeannette MARCUZZI.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 16/10/2025

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20251014-10_05_2025-DE

Date d'affichage : 22/10/2025

Le Maire,

Bruno SALIGOT

